



TROISSEREUX

Le Canard Local

JUILLET 2026



LE MOT DU MAIRE

Il y a quelques semaines, je revêtais l'écharpe de Maire de Troissereux, et j'en ai immédiatement mesuré le poids des responsabilités. Vos rencontres et votre soutien dissipent mes doutes, l'expérience acquise me permet de mesurer l'ampleur du travail qui nous attend pour ce mandat qui commence.

Notre position au sein de l'intercommunalité est déterminante. Je serai le premier défenseur de votre tranquillité et de votre santé, notamment sur les problématiques de l'aéroport.

Le contexte financier est difficile : notre budget primitif 2026 présente une marge de manœuvre très limitée et notre équilibre financier reste fragile. Le conseil a néanmoins choisi de ne pas augmenter les taux d'impôts fonciers, ce qui nous engage dans une « année blanche », sans investissement. Chaque dépense fera l'objet d'une vigilance particulière.

C'est dans cet esprit que le conseil souhaite lancer une politique participative, ouverte à tous les habitants qui veulent s'engager selon leurs envies, dans un esprit d'échange et de service public. Nous reviendrons vers vous avec des propositions concrètes.

Enfin, j'appelle à votre engagement citoyen pour créer une association de défense du patrimoine, dédiée à la restauration de nos bâtiments historiques (église, chapelle, calvaires...). Les coordonnées pour nous rejoindre figurent en fin de journal.

Passionnément vôtre,

Jocelyn BELLAMY

Etat Civil

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations relatives à l'état civil ne sont pas publiées dans ce bulletin.

Pour les prochaines éditions, vous pourrez demander la publication des naissances, mariages ou décès dans le bulletin municipal en signant une autorisation de publication en Mairie

Règlementation

Rappel des horaires autorisés pour les tailles de tontes :

Du lundi au vendredi:

8h – 12h 13 h 30 – 19h30.

Samedi: de 9h à 12h et 15h 19h.

**Dimanche et jours fériés:
de 10h à 12h**

Idéalement éviter de tailler ses haies avant le 31 juillet : Période de nidification des oiseaux !

Budget

Vous êtes nombreux à demander si les impôts locaux vont augmenter : Malgré un budget excessivement serré, qui permet très peu de marge de manœuvre, le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de la part communale de l'impôt.

Projet d'école

Mardi 23 juin à 19h00, il y avait une belle représentation animée par la classe de Mme Dazard et la chorale de Troissereux : les voix du Thérain.

Merci à l'équipe enseignante, à l'APET et à Edith Ribaud.



Mobilisation Ecole

Il n'y aura pas de fermeture de classe en septembre !

Bravo pour votre belle mobilisation!



Fêtes Cérémonies et Vie Locale

Un printemps très animé dans la commune !

Cérémonie commémorative du 8 mai

Merci pour votre présence, à la participation active des enfants et des anciens combattants pour la cérémonie du 8 Mai, qui s'est déroulée de la mairie au Monument au morts, pour finir par un sympathique verre de l'amitié.



De nombreux événements ont ponctué le printemps, dont des événements d'ampleur organisés par notre **comité des fêtes** !

La chasse aux œufs, au château de Troissereux, qui a recueilli mille sourires d'enfants, la 40ème Brocante sous le soleil, avec 142 exposants ! Et la première **course du château** de 10 km qui s'est déroulée dans la commune.



Félicitations aux 60 bénévoles et aux 300 coureurs inscrits !

Grand Bravo à Pierre Bourlet, vainqueur de la course en 34'26" !

Une joie pour nous tous !



Notez bien la date : La fête communale se déroulera le dimanche 30 Août !



UN PATRIMOINE A PRESERVER

Entretien de l'église Saint-Pierre et de la chapelle de Houssoy : deux édifices patrimoniaux sous surveillance. L'église Saint-Pierre fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière en raison de l'état préoccupant de son transept Nord. Dès le précédent mandat, la nécessité de reprendre la toiture de cette partie de l'édifice avait été identifiée mais la situation s'était aggravée. Sous l'effet d'une humidité persistante, le plafond du transept s'est effondré en janvier dernier, marquant une dégradation importante du bâtiment. Les interventions à prévoir sont désormais plus conséquentes qu'initialement envisagées : il ne s'agit plus seulement de reprendre la toiture, mais également de restaurer l'ensemble des plafonds peints qui ont été endommagés. **Chapelle de Houssoy :** La chapelle de Houssoy nécessite elle aussi des interventions afin d'assurer sa préservation à long terme. Ce petit édifice, qui ne bénéficie pas du classement au titre des Monuments historiques, demeure un élément important du patrimoine local.

Notre village possède un patrimoine bâti remarquable, témoin de siècles d'histoire. Nous souhaitons créer une association de défense et de restauration du patrimoine pour mobiliser subventions, aides de la Fondation du Patrimoine et mécénat d'entreprise.

Bénévoles passionnés bienvenus, quelles que soient vos compétences !

✂ BON À RETOURNER :

Oui, je rejoins l'association de défense et de restauration du patrimoine !

Nom - Prénom :

Téléphone :

E-mail :

À déposer en mairie ! Nous comptons sur vous !